



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14951-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.345**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ A6-049 DU 03 AOÛT 2006 POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET LE NETTOYAGE DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION ET D'ABRIS DESTINÉS AUX USAGERS EN DÉPLACEMENT ET POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, LE NETTOYAGE ET LA GESTION D'UN PARC À VÉLOS ET DE STATIONS DE VÉLOS – RÉSIILIATION PARTIELLE DU MARCHÉ DANS SON DISPOSITIF VÉLOS ET STATIONS DE VÉLOS

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Maurice CHAZEAU, M. Laurent DILLINGER, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jules SUSINI, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

04.11



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme le MAIRE, M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MARCHE A6-049 DU 03 AOÛT 2006 POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET LE NETTOYAGE DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION ET D'ABRIS DESTINES AUX USAGERS EN DÉPLACEMENT ET POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, LE NETTOYAGE ET LA GESTION D'UN PARC A VÉLOS ET DE STATIONS DE VÉLOS – RÉSIATION PARTIELLE DU MARCHE DANS SON DISPOSITIF VÉLOS ET STATIONS DE VÉLOS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 2006-0879 en date du 17 Juillet 2006 nous avons autorisé la signature du marché A6-049 du 03 Août 2006 pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et d'abris destinés aux usagers en déplacement et pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance ,le nettoyage et la gestion d'un parc à vélos et de stations de vélos.

Le marché comprenait deux volets, d'une part la mise à disposition de mobiliers urbains et d'abris bus et d'autre part, la mise à disposition de vélos en libre service et de stations vélos sur le territoire de la Commune.

Dans le contexte du Grenelle de l'Environnement et au moment où les problématiques de congestion de nos agglomérations et de mobilité se font plus pressantes, la Ville d'Aix-en-Provence souhaitait apporter des réponses aux besoins des usagers.

Pour cela, elle s'est engagée dans une politique volontariste en matière de modes de déplacements doux, en complémentarité avec l'offre de transports collectifs et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain.

Le déploiement de cette politique s'est illustré en 2006 par le choix d'une offre de vélos en libre service puis par l'adoption en 2009 d'une Charte technique des aménagements cyclables de la Ville d'Aix-en-Provence.

A ce jour, si les efforts de la ville en matière d'infrastructures et d'aménagements en faveur de la politique vélos sont une première réponse positive, en revanche force est de constater que, pour ce qui concerne le dispositif de vélos en libre service, les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous après quatre années d'exécution du service.

Ainsi les statistiques établies par la Ville sur le fonctionnement du contrat depuis quatre ans, confirmées par les bilans communiqués par la société DECAUX, démontrent une baisse constante et significative de la fréquentation du service depuis l'année 2007, et ce malgré le maintien des dépenses correspondantes. A titre d'information, les éléments communiqués par la société DECAUX indiquent que le taux de rotation par jour et par vélo qui était de 0,81% en juin 2009 est passé à 0,47% en juin 2010.

Considérant qu'il faut même déplorer une diminution significative et simultanée du nombre de locations de vélos (courte et longue durées) entre 2007 et 2009, ainsi que du nombre d'abonnés longue durée.

Dans ce contexte, la résiliation du dispositif vélos dans le contrat sur ce fondement paraît pertinente en regard de la nécessité de redéployer notre effort d'investissement en faveur de la politique vélos et de la poursuite de son insertion au sein du Plan de Déplacement Urbain, et de s'engager dans un processus de redéfinition des conditions d'amélioration de l'accessibilité aux modes de déplacements doux.

Considérant qu'une résiliation partielle du marché en cours pour ces motifs, ouvre la possibilité au titulaire du contrat de solliciter une indemnité dont le montant restera à débattre au regard des justifications apportées par ses soins à l'appui de la demande.

C'est pourquoi, mes chers Collègues, en fonction de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** la résiliation partielle du marché A6-049 du 03 Août 2006 dans son dispositif vélos et stations de vélos
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la résiliation partielle du marché A6-049 du 03 Août 2006 dans son dispositif vélos et stations de vélos et tout document s'y rapportant.
- **AUTORISER** Madame le Maire à rechercher une solution amiable dans l'hypothèse d'une indemnisation et qu'à défaut d'accord, il appartiendra à la Société JC DECAUX de saisir le Tribunal Administratif de Marseille

2011.345 - MARCHE A6-049 DU 03 AOÛT 2006 POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE ET LE NETTOYAGE DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION ET D'ABRIS DESTINES AUX USAGERS EN DÉPLACEMENT ET POUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, LE NETTOYAGE ET LA GESTION D'UN PARC A VÉLOS ET DE STATIONS DE VÉLOS – RÉSILIATION PARTIELLE DU MARCHE DANS SON DISPOSITIF VÉLOS ET STATIONS DE VÉLOS

Présents et représentés	: 48
Présents	: 43
Abstentions	: 2
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 45
Contre	: 1

Ont voté contre

M. François HAMY

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**